

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1^{er} février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par DV Group – 16 rue de l'Usine – 62140 GRIGNY,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec DV Group – 16 rue de l'Usine 62140 GRIGNY et dont une antenne est située rue Jean-Louis Etienne – Ecoparc Val Euromoselle 57140 NORROY-LE- VENEUR, représenté par Pierre VANDENHOVE en sa qualité de Président Directeur Général,

Article 2 : que la location concerne l'amphithéâtre et la salle de séminaire,

Article 3 : que les locaux seront mis à disposition le 05 octobre 2023 de 8h à 15h,

Article 4 : que le montant de la location s'élève à 225 € pour la salle de séminaire et 488 € pour l'amphithéâtre, soit un montant total de 713 €.

Rombas, le 27 septembre 2023
Affichage au siège le 04 octobre 2023

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,



Lionel FOURNIER



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
ARRIVÉE

- 9 OCT. 2023

BUREAU DU COURRIER

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté
et du Contrôle de Légalité
9, Place de la Préfecture
57 034 METZ

BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. DGS / MSL
03 87 58 32 32
accueil@portes-de-lorne.fr

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :		
La décision du Président :		
- DP2023-37 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 08.	1 ex.	Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité. En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.
- DP2023-38 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 05.	1 ex.	
- DP2023-39 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 02.	1 ex.	
- DP2023-40 relative à la signature de l'avenant 2 au marché 19006 du lot 09.	1 ex.	
- DP2023-41 relative à la DC4 modificatif du marché de travaux concernant la création de la nouvelle voie sur le site des Portes de l'Orne.	1 ex.	
- DP2023-42 relative à la mise à disposition des locaux du Cap' Orne.	1 ex.	

Rombas, le 05 octobre 2023

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services,

- 9 OCT. 2023
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Alain LOGNON